

Compte-rendu de la séance du 07 avril 2010

o0000o000o

Présents (12) : Messieurs P.H ILHES – M.CASSAN – C.ESTAMPE – C.MAGRO –B.MAURI.
Mesdames A.PONCET – J.GROETZNER- C.BARTOLOTTI- J.LABERGERIE-
L.RESPLANDY.

Absents excusés : J.BEZIAT – A.DAVID – J.ETIENNE.

Pouvoirs : J.BEZIAT donne pouvoir à C.MAGRO.
A.DAVID donne pouvoir à M.CASSAN.

Président : Monsieur Pierre-Henri ILHES.

Secrétaire : Mademoiselle Cindy BARTOLOTTI.

o0000o000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

o0000o000o

I. Approbation du procès-verbal

Monsieur le Maire reporte l'approbation du procès verbal de la séance précédente ultérieurement car ce dernier a été finalisé ce jour.

II. Vote du budget 2010 M14 (communal)

Monsieur le Maire rappelle les décisions votées précédemment, lors du débat d'orientation budgétaire, et inscrites au budget 2010.

Le fonctionnement est équilibré à 1 192 913.01€ avec un virement à la section d'investissement

L'investissement est également équilibré après inscription des restes à réaliser, pour 65 262.49€ en dépense et 75 052.40 € en recette, après reprise des résultats 2009, à 1 460 758.52€.

Mademoiselle BARTOLOTTI fait part de ses réserves quant à la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire revient sur la présentation du projet d'amélioration des locaux de la Mairie après avoir rappelé que ce projet d'environ 20.000 euros a été évoqué à plusieurs reprises les mois précédents et n'a fait l'objet d'aucun désaccord; en précisant que la plupart des travaux ont été réalisés en régie par les employés communaux, réduisant ainsi le coût.

Les locaux administratifs accueillent tous les jours de plus en plus de public, et n'ont jamais bénéficié de gros travaux d'amélioration ou de mise aux normes depuis 18 ans.

Sans qu'il soit toujours question de gros travaux - ce dont aurait besoin le bâtiment - il s'agit d'agencer au mieux ce lieu de travail dans lequel se côtoient élus et employés, afin de pouvoir accueillir le public dans de meilleures conditions et avec un minimum de confidentialité ainsi que

de faire face à la question du stockage des archives. Il est également prévu la reprise de toute l'installation électrique qui n'est pas aux normes et qui représente un réel danger.

Le transfert, cette année, à l'étage des bureaux de la secrétaire de mairie et du maire permettront ainsi de dégager de l'espace dans les bureaux actuels ; les adjoints et conseillers municipaux qui se retrouvent quotidiennement dans ces locaux pourront ainsi travailler dans des conditions correctes et répondre aux attentes du public et des administrés.

En 2011, une rénovation sommaire des bureaux du rez-de-chaussée et du hall d'entrée permettra la finalisation de ces aménagements.

Concernant ce budget 2010, il est qualifié d'important tout en contribuant au développement de notre commune et en assurant un territoire solidaire et juste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2010 de la commune.

III. Vote du budget 2010 M49 (régie de l'eau)

Après inscription des restes à réaliser de 74 500.91€ en dépenses d'investissement, des reports votés au compte administratif 2009, ainsi que des décisions votées au cours du débat d'orientation budgétaire, le budget 2010 est équilibré à 623 254.05€ soit, à 353 845.83€ en fonctionnement et 269 408.22€ en investissement.

Le prix de l'eau, sera en 2010 de 1.05€/m³ l'eau brute et 1.05€/m³ l'assainissement, soit une augmentation de 0.5 cts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le tarif 2010 de l'eau assainie porté à 2,10€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2010 de la régie de l'eau.

IV. Convention honoraires géomètre/ Maison du Port

Monsieur le Maire annonce le début de la réalisation des travaux de la 3^{ème} tranche de la halte nautique. Pour ce faire, un géomètre doit réaliser le plan topométrique des lieux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la convention du géomètre KIENY et d'accepter son devis pour pouvoir commencer les travaux le plus rapidement possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition émise par le géomètre Jean-Louis KIENY.

V. PVR « Les Hauts de la Ville »

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de la D.D.T.M (ex-DDE) d'inclure dans le périmètre de la PVR certains terrains à valeur foncière.

Le périmètre préalablement défini était de 20.331 m² pour un montant de 16,83 € de PVR.

La D.D.T.M nous demande de redéfinir l'emprise à 21.453 m² pour un montant de 16,05 € de PVR.

Monsieur le Maire propose ce changement à l'assemblée, tout en précisant que la décision adoptée ce soir annulera la délibération n°17/10.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, reprend et annule la délibération n°17/10 pour un périmètre de 21.453 m² concerné par la PVR à 16,05 €.

VI. Approbation du règlement « occupation du domaine public »

Monsieur le Maire expose le règlement d'occupation du domaine public et apporte quelques modifications terminologiques complémentaires.

Monsieur le maire propose d'adopter le règlement proposé relatif à l'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement d'occupation du domaine public de la commune de La Redorte.

VII. Vote des tarifs publics

Monsieur le Maire propose de revoir l'ensemble des tarifs publics, à savoir :

- Loyer du logement de l'école maternelle
- Après une collecte d'informations au niveau de différents ports et haltes nautiques environnants réalisée par Monsieur Christian MAGRO, il s'avère que nos tarifs concernant les jetons d'accès aux bornes d'alimentation électrique et eau sont élevés, d'autant plus que notre halte nautique n'est pas encore finalisée donc ne peut répondre à l'ensemble des services qu'elle pourra prétendre.

Monsieur le Maire émet clairement sa volonté d'établir un prix d'appel qui couvre le prix de revient (eau + électricité) afin que nous soyons exonérés de notre mauvaise image, en simplifiant la vente et réduisant le coût afférent. La mise en place d'un tarif unique simplifiera la gestion de la régie.

La vente s'organisera autour de deux pôles : la Mairie et le restaurant du Rivassel.

Monsieur le Maire propose 1 € l'unité pour l'accès à 30 minutes d'eau et électricité.

Ce prix d'appel pourra par la suite être révisé en fonction des services qui seront proposés en 2011.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote de ce nouveau tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le changement de tarif du jeton de la halte nautique à 1 € pour 30 mn.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.